

CELLULE
ENVIRONNEMENT
AKT FOR WALLONIA

L'EAU EN ENTREPRISE...

Conseils pratiques
pour passer à l'action !

Conception
Cellule Environnement d'AKT

Éditeur responsable
Frédéric PANIER, Administrateur délégué d'AKT

Graphisme/illustration
Plumea graphics

Crédits photos

Octobre 2026
Publication gratuite imprimée sur du papier recyclé

AVANT-PROPOS

La **ressource en eau** est souvent perçue comme abondante et peu coûteuse. Pourtant, les réserves d'eaux souterraines et de surface restent limitées, y compris en Belgique, et sont de plus en plus soumises aux effets du changement climatique.

Une **gestion intégrée** de l'eau vise dès lors à préserver cette ressource, à éviter sa dégradation et à limiter les risques d'inondation, dont la fréquence et l'intensité tendent à augmenter. Ces phénomènes peuvent avoir des conséquences directes pour les entreprises comme une interruption des activités ou une dégradation des infrastructures.

Selon leur secteur d'activité, les entreprises peuvent être d'importantes consommatrices d'eau. Elles l'utilisent pour l'incorporer dans leurs produits finis, pour du refroidissement, pour le lavage des matières premières, pour des activités de nettoyage… Dès lors, un renforcement des normes de rejet, une limitation de la consommation des eaux souterraines, une augmentation du prix de l'eau de distribution ou une hausse des taxes ou redevances peuvent avoir un impact financier direct pour nombre d'entre elles.

Ne pas anticiper ces évolutions expose les entreprises à des risques croissants, tant sur le plan économique qu'opérationnel. Il est donc essentiel, pour toute entreprise, de s'intéresser à la quantité et la qualité de l'eau réellement nécessaire à son fonctionnement. Une **utilisation rationnelle de l'eau** et quelques **mesures simples** peuvent permettre, non seulement de **diminuer la facture de consommation**, mais aussi **les coûts liés aux rejets**.

La nécessité d'une gestion de l'eau en entreprise est généralement motivée par **3 facteurs importants** : la disponibilité d'une eau de bonne qualité, les coûts relatifs à la consommation et au traitement ainsi que la nécessité de limiter l'impact sur l'environnement.

À travers cette publication, la **Cellule Environnement d'AKT** souhaite vous aider à passer à l'action en vous partageant son expérience de terrain ainsi que des bonnes pratiques rencontrées au sein d'entreprises wallonnes.

Cette brochure se veut **pratique et pragmatique**. Elle est constituée de rappels réglementaires clairs, d'exemples inspirants d'entreprises engagées, ainsi que d'outils et de conseils simples et concrets, directement transposables pour toute entreprise.

La Cellule Environnement d'AKT

TABLE DES MATIÈRES

1. AVANT DE DÉMARRER 7

1. PRÉPARER LA DÉMARCHE 8

A. Réaliser un état des lieux 8

B. Synthétiser l'information 10

2. VÉRIFIER LA RÉGLEMENTATION 14

A. Approvisionnement en eau 15

B. Rejet d'eaux usées 15

C. Taxes et redevances 20

D. Responsabilité 21

2. DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE 25

1. SURVEILLER LES CONSOMMATIONS 26

A. Placer des compteurs 26

B. Faire la chasse aux fuites 27

2. UTILISER L'EAU DE MANIÈRE RATIONNELLE 29

A. Opter pour du matériel hydro-économe 30

B. Privilégier la réutilisation ou le recyclage en interne 34

C. Repenser la production 38

D. Optimiser le nettoyage 40

3. GÉRER LES EAUX USÉES 44
A. Surveiller 44
B. Limiter les volumes 46
C. Limiter le degré de pollution 46
D. Envisager une gestion alternative 49
4. COLLECTER L'EAU PLUVIALE 51
A. La récupération 51
B. La gestion des rejets 52
5. COMPRENDRE, SUIVRE ET ANALYSER LES FACTURES 56
A. Comprendre les factures 56
B. Exploiter et interpréter les factures 58
6. IMPLIQUER, FORMER ET SENSIBILISER 60
A. Choisir les bons outils de communication 60
B. Dialoguer, c'est un passage obligé 61
3. À VOUS DE JOUER ! 67
LES 10 POINTS CLÉS POUR ENTAMER UNE GESTION EFFICACE DE L'EAU DANS VOTRE ENTREPRISE 68





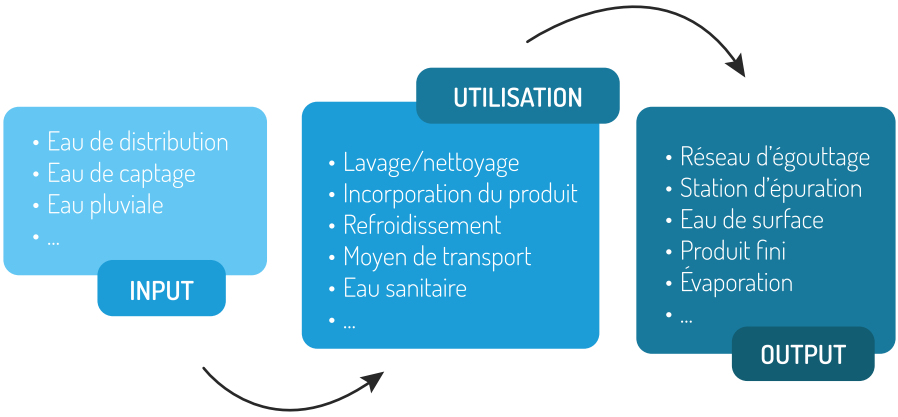
AVANT DE DÉMARRER

1. PRÉPARER LA DÉMARCHE

Pour bien gérer les consommations et les rejets d'eau, il faut bien les connaître ! La réalisation d'un état des lieux initial s'avère nécessaire pour identifier les processus qui consomment de l'eau, la qualité nécessaire au bon fonctionnement des installations, les types d'approvisionnements et de rejets, les coût induits... et ainsi dégager des suggestions d'amélioration fondées.

A. Réaliser un état des lieux

Étape essentielle à la cohérence d'une démarche de gestion efficace de l'eau, un **état des lieux** de la situation de départ se doit d'être réalisé de la manière la plus détaillée possible. Il sert à dresser un **bilan quantitatif et qualitatif** et permet d'avoir une vue d'ensemble de la situation en rassemblant une série d'informations qui sont bien souvent éparpillées au sein de différents services de l'entreprise (comptabilité, achats, maintenance...).



Une vue globale de la gestion de l'eau en entreprise

Cette analyse de l'utilisation de l'eau doit être envisagée de manière globale. Elle doit prendre en compte non seulement les **besoins en eau (INPUT)**, en quantité et en qualité minimum requise (paramètres de dureté, de conductivité, minéralisation de l'eau, qualité bactériologique...), mais aussi l'**utilisation interne** et l'**évacuation (OUTPUT)** des eaux usées. Chaque poste consommateur d'eau doit être considéré à ce stade, qu'il s'agisse d'un équipement ou d'une action (ex. : le nettoyage, rinçage, transport...).

La collecte de ces informations s'effectue à la fois par des mesures de terrain et des discussions avec le personnel, mais aussi en compilant une série de documents, comme par exemple :

- **le permis d'environnement** (ou d'autres autorisations) qui reprend notamment les conditions de déversement des eaux usées et les informations relatives à d'éventuels captages d'eau souterraine ou de surface ;
- **le plan du réseau d'égouttage** de l'entreprise ;
- **les factures** de distribution d'eau publique ou les **relevés de compteur(s)** ;
- **les analyses d'eaux usées** ;

... ou d'autres documents pertinents (rapport d'audit, formulaires envoyés à l'Administration, attestations d'entretien des équipements tels que : séparateur d'hydrocarbures, station d'épuration...).

Une bonne connaissance des besoins en eau de l'entreprise permet d'identifier l'importance de ses consommations (via relevés ou estimations) et le potentiel d'utilisation d'une eau de qualité alternative à l'eau potable.

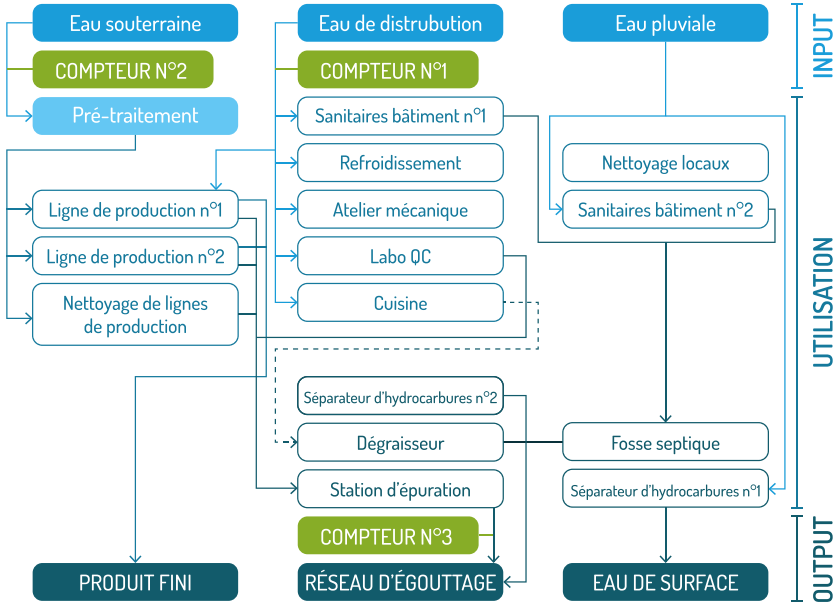
Cet **état des lieux** peut être réalisé par un membre de l'entreprise ayant déjà une certaine connaissance des activités. Toutefois, faire appel à une personne ou un organisme extérieur (stagiaire, consultant, bureau d'études...) apporte un regard différent sur l'étude et peut l'enrichir d'éléments novateurs.

B. Synthétiser l'information

A l'issue de l'état des lieux, l'entreprise se trouve en possession d'un nombre important d'informations qu'elle peut synthétiser sous la forme d'un rapport global, mais aussi via des outils plus « visuels » comme :

- **un plan du réseau d'écoulement des eaux usées** reprenant les différents déversements, le sens des différents flux, les chambres de visite et le(s) lieu(x) de rejet. Il est également pertinent d'y indiquer les différents équipements de « prétraitement » (séparateur d'hydrocarbures, fosse septique, dégraisseur...), d'éventuels bassins tampon ou citernes d'eaux pluviales.
- **un organigramme des flux** présentant de manière schématique les différents flux d'eaux en interne (cf exemple ci-après). On doit idéalement y retrouver au minimum : les différentes sources d'approvisionnement en eau, les postes consommateurs et les modalités d'évacuation.

Une analyse détaillée de cet organigramme peut permettre d'identifier les possibilités et obstacles en matière de réutilisation de l'eau en interne.



Exemple d'organigramme des flux

QUE PEUT VOUS APPORTER LA CELLULE ENVIRONNEMENT ?

La **Cellule Environnement d'AKT** vous accompagne dans la réalisation d'un état des lieux clair et structuré grâce à un **diagnostic environnemental** de votre entreprise.

L'objectif ? Vous aider à mieux comprendre vos impacts environnementaux — notamment en matière de gestion de l'eau —, à identifier des pistes d'amélioration concrètes et à disposer d'outils adaptés pour avancer à votre rythme, selon vos priorités et vos moyens.

Ce diagnostic est **gratuit, confidentiel et sans engagement** et comprend :

- Une analyse de vos pratiques environnementales actuelles ;
- L'identification de leviers d'amélioration à court, moyen et long terme ;
- Des conseils, des outils pratiques et des retours d'expérience inspirants pour passer à l'action efficacement.

Plus d'info sur notre diagnostic environnement : **www.environnement-entreprise.be/**.

L'**évaluation du débit relatif à chaque flux entrant et sortant** est aussi une étape importante. Pour ce faire, l'utilisation de compteurs est la manière la plus simple, la plus précise et la plus efficace. Cependant, en entreprise on retrouve bien souvent uniquement un compteur principal pour les arrivées d'eau et très peu (voire pas du tout) de compteurs intermédiaires.

En l'absence de compteurs, plusieurs solutions existent pour déterminer les débits de manière relativement fiable :

- **via la notice technique** de la machine de production ;
- **par calcul** : en connaissant le débit et la durée d'utilisation, le calcul de la consommation est simple ;

- **par évaluation** : pour l'eau sanitaire par exemple, la consommation moyenne d'un employé peut être estimée à 40 litres d'eau/jour (chiffre à augmenter si des douches sont utilisées sur site) ;
- **par différence** : Consommation équipement 1 = Consommation totale – Consommation équipement 2 ;
- **par prélèvement** : en recueillant un volume d'eau dans un récipient pendant un temps déterminé, il est possible de calculer le débit (ceci est efficace pour des installations dont le débit est constant car la mesure est ici ponctuelle) ;
- **par logique** : en connaissant la quantité d'eau incorporée dans le produit fini, la consommation liée au process peut être estimée (idem si une partie de l'eau est utilisée dans des tours de refroidissement).

BON À SAVOIR !

Idéalement, des compteurs d'eau sont à prévoir :

- sur les **points d'alimentation** : eau de distribution, eau souterraine, eau de pluie
- sur les **principales branches de distribution**, notamment s'il existe plusieurs lignes de production ou des cuves de stockage intermédiaire
- sur les **postes grands consommateurs** : zone de lavage, équipement spécifique...

Un compteur d'eau n'est utile que lorsque les paramètres sont relevés régulièrement. Mieux vaut donc peu de compteurs suivis régulièrement que beaucoup relevés occasionnellement !

Outre les consommations, il est aussi important de rassembler **les informations relatives aux eaux usées** : points de rejets, milieu récepteur, volume rejeté, installations/équipements générant le rejet, composition.... Celles-ci sont essentielles pour le dimensionnement et/ou le suivi d'une installation de traitement des rejets par exemple, mais aussi pour le calcul des taxes et redevances auxquelles est soumise l'entreprise (voir page 20).

Les charges polluantes peuvent quant à elles être déterminées à l'aide d'analyses réalisées par un laboratoire agréé par la Wallonie[1].



Fabien AUDU
Superviseur Qualité, Sécurité et Environnement
Ampacet
Transformation de matières plastiques - Messancy

« Chez **Ampacet**, nous sommes spécialisés dans la production de mélanges-maîtres pour l'industrie plastique. Concrètement, nous développons des additifs, des colorants et des mélanges noirs et blancs qui permettent de colorer les plastiques, mais aussi de les protéger et d'améliorer leurs propriétés techniques, comme la résistance aux UV.

La gestion de l'eau s'est vite imposée comme une priorité, au regard de nos niveaux de consommation élevés. Dans une optique d'amélioration continue, nous avons commencé par cartographier nos flux d'eau via un **organigramme**. Cette première étape nous a permis d'identifier les points de consommation majeurs et de déterminer les emplacements les plus pertinents pour installer des compteurs.

Notre démarche repose sur un principe simple : **la meilleure façon de gérer l'eau est encore de ne pas la consommer**. Nous avons donc équipé nos arrivées d'eau de ville de **compteurs** dès avril 2024, puis installé en juillet 2025 des **sous-compteurs** et des **capteurs de consommation** sur chaque ligne de production. Ces dispositifs, appuyés par des outils d'intelligence artificielle, permettent de définir des seuils d'alerte au-delà desquels une anomalie nous est signalée.

Par exemple, le week-end, les seuils de consommation sont fixés à zéro, puisque aucune utilisation d'eau ne doit avoir lieu pendant ces périodes. En cas de consommation anormale, une intervention sur site est immédiatement déclenchée pour identifier l'origine du problème et y remédier rapidement.

En parallèle, nous avons revu **l'automatisation de notre système de recyclage des eaux**. L'eau utilisée pour le refroidissement de nos machines est ainsi réutilisée au maximum, ce qui limite l'appoint en eau de ville à ce qui est strictement nécessaire.

Grâce à un meilleur suivi des consommations et à l'optimisation du recyclage de l'eau, nous avons réduit d'environ **20 % notre consommation d'eau par tonne produite entre 2023 et 2026**. »

2. VÉRIFIER LA RÉGLEMENTATION

Dans un contexte d'épuisement des ressources et d'une économie plus circulaire, la bonne gestion de la ressource en eau est un enjeu essentiel pour les entreprises. La limitation de l'impact sur l'environnement à ce sujet est d'ailleurs encouragée par le législateur via le code de l'eau, le permis d'environnement et les taxes et redevances.

La **Directive-Cadre sur l'Eau**[2] européenne établit une politique globale communautaire dans le domaine de la gestion de l'eau. Celle-ci vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques (zones humides) et atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

Le contexte réglementaire wallon concernant l'eau s'inscrit quant à lui dans le « **Code de l'Eau** »[3]. Celui-ci coordonne l'ensemble de la législation environnementale wallonne en matière de gestion de l'eau.

BON À SAVOIR !

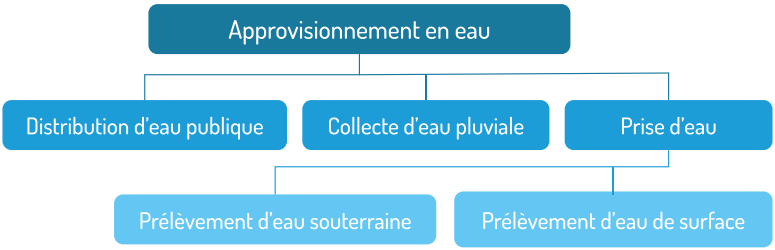
Depuis 2000, la **Directive-Cadre sur l'Eau (DCE)** établit des règles et fixe des objectifs pour mettre fin à la détérioration de l'état des masses d'eau et parvenir au «bon état» des rivières, lacs et eaux souterraines.

L'objectif principal de la DCE est donc l'atteinte du bon état (ou bon potentiel) écologique et chimique des masses d'eau de surface (MESU) et du bon état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraine (MESO).

Plus d'infos sur : etat.environnement.wallonie.be.

A. Approvisionnement en eau

Le moyen d'approvisionnement le plus classique est le réseau de **distribution d'eau publique**, mais d'autres alternatives permettent également aux entreprises d'assurer leurs besoins en eau : les **prélèvements d'eau souterraine ou de surface** et la **collecte des eaux pluviales** principalement.



Si l'approvisionnement en eau de distribution publique et la collecte des eaux pluviales ne sont soumises à aucune réglementation environnementale, toute **prise d'eau** (souterraine ou de surface) doit faire l'objet d'une demande de **permis d'environnement**[4] dont la classe est fonction du volume prélevé, du caractère potabilisable ou non et de l'utilisation finale.

De plus, les entreprises possédant une prise d'eau (souterraine ou de surface) doivent déclarer annuellement (avant le 31 mars) les volumes prélevés auprès de la Direction des Outils Financiers du SPW au moyen d'un formulaire spécifique.

B. Rejet d'eaux usées

Hormis les eaux intégrées directement dans le produit fini ou évacuées sous forme de vapeur d'eau, toutes les eaux consommées par une entreprise sont rejetées à un moment donné dans des égouts publics, des collecteurs, des eaux de surface ou des voies artificielles d'écoulement des eaux pluviales.

Les implications réglementaires liées à ces rejets d'eaux usées dépendent à la fois de la **nature des eaux déversées** (domestiques, industrielles ou agricoles), de la **localisation de l'entreprise** au Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique-PASH (zone d'assainissement collectif, transitoire ou autonome), du **milieu récepteur** (réseau d'égouttage public, eau de surface, voies artificielles d'écoulement ou par infiltration dans le sol) et des **moyens mis en œuvre** pour traiter les eaux usées avant leur rejet final (station d'épuration, décanteur, séparateur d'hydrocarbures...).

• Quelle est la différence entre un rejet et un déversement ?

Rejet = point de contact physique avec le milieu récepteur, c'est-à-dire l'endroit d'où les eaux usées de l'établissement sont évacuées à l'extérieur de celui-ci. Un rejet peut reprendre un ou plusieurs déversements.

Déversement = chambre de contrôle au niveau de laquelle la qualité d'un flux doit être respectée et les échantillons sont prélevés.

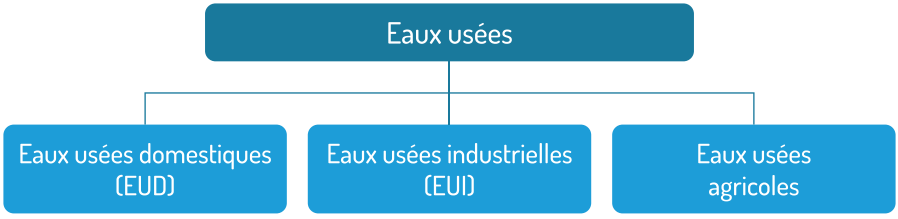
• Qu'est-ce qu'une eau usée ?

Les **eaux usées** sont définies comme étant :

- les eaux polluées artificiellement ou ayant fait l'objet d'une utilisation, en ce compris les eaux de refroidissement ;
- les eaux de ruissellement artificiel d'origine pluviale ;
- les eaux épurées en vue de leur rejet ;
- des gadoues issues de la vidange des fosses septiques ou de systèmes d'épuration individuelle et qui sont destinées à être déversées et traitées dans une station d'épuration des eaux.

La réglementation définit également des **conditions de déversement** dans les égouts publics, les collecteurs, les eaux de surface et les voies artificielles d'écoulement[5]. Le déversement de certaines substances est par exemple interdit (huiles minérales, gaz polluants, déchets solides...) et certains paramètres physico-chimiques maximum doivent être respectés (pH compris entre 6 et 9,5, température <45°C, teneur en MES < 1g/l...).

Le Code de l'Eau définit **3 types d'eaux usées[6]** : domestiques, industrielles et agricoles.



EUD + EUI = EUI

Eaux usées domestiques

1) Les eaux qui ne contiennent que :

- des eaux provenant d'installations sanitaires ;
- des eaux de cuisine ;
- des eaux provenant du nettoyage de bâtiments, tels qu'habitations, bureaux, locaux où est exercé un commerce de gros ou de détail, salles de spectacle, casernes, campings, prisons, établissements d'enseignement avec ou sans internat, hôpitaux, cliniques et autres établissements où des malades non contagieux sont hébergés et reçoivent des soins, bassins de natation, hôtels, restaurants, débits de boissons, salons de coiffure ;
- des eaux de lessive à domicile ;
- des eaux de lavage des cycles non pourvus de moteurs (bicyclettes, tandems, tricycles, etc.) et des cyclomoteurs (cylindrée n'excédant pas 50 cm3) ;
- des eaux de lavage de moins de dix véhicules et de leurs remorques par jour (tels que voitures, camionnettes et camions, autobus et autocars, tracteurs, motocyclettes), à l'exception des véhicules sur rail ;
- ainsi que, le cas échéant, des eaux de pluie ;

2) Les eaux usées provenant des établissements de lavage de linge dont les machines sont utilisées exclusivement par la clientèle ;

3) Les eaux usées distinctes des eaux usées définies aux points précédents provenant d'établissements déversant une charge polluante journalière inférieure ou égale à 100 E.H. avant traitement et exemptes de substances dangereuses telles que définies à l'article D.2, 79°, à l'exclusion des établissements désignés par le Gouvernement pour lesquels les eaux usées sont nuisibles aux égouts ou au fonctionnement normal d'une station d'épuration ou au milieu récepteur et ne peuvent pas être classées comme eaux usées domestiques.

4) par assimilation, les gadoues qui sont destinées à être déversées et traitées dans une station d'épuration des eaux.

Eaux usées agricoles

Les eaux usées provenant d'établissements où sont gardés ou élevés des animaux entraînant une charge polluante globale inférieure à un chiffre maximal fixé par le Gouvernement et qui ne sont ni des jardins zoologiques ni des ménageries permanentes.

Eaux usées industrielles

Les eaux usées autres que les eaux usées domestiques et les eaux usées agricoles.

Les eaux usées domestiques proviennent classiquement des habitations, des hôpitaux, des écoles, des commerces... Elles contiennent notamment des matières organiques, des matières minérales, des graisses, des détergents et des traces de lessives contenant des phosphates.

En entreprise, ces eaux usées domestiques concernent généralement les installations sanitaires de l'établissement. Mais il peut s'agir aussi des eaux de cuisine, du nettoyage de bâtiments, de lessive domestique, des eaux de lavage de moins de dix véhicules par jour ainsi que des eaux de pluie.

En pratique, les **eaux usées industrielles** sont quant à elles :

- des eaux rejetées comportant une charge polluante journalière supérieure à 100 équivalent-habitant ;
- des eaux rejetées contenant au moins une des substances dangereuses reprises dans les annexes 1 et 7 de la partie réglementaire du Code de l'Eau, quelle qu'en soit la concentration (ex. : métaux lourds, solvants, hydrocarbures aromatiques, composés actifs de produits phytosanitaires...) ;
- des eaux provenant d'un établissement repris dans une liste fixée par le Gouvernement (établissements dont les eaux usées sont nuisibles aux égouts ou au fonctionnement normal d'une station d'épuration ou au milieu récepteur).

Leur composition est donc très variable d'une entreprise à l'autre et nécessite une analyse afin de les caractériser au mieux.

BON À SAVOIR !

La notion d'**équivalent-habitant** représente une charge polluante ayant :

- une demande biochimique en oxygène en 5 jours (DB05) de plus de 60 grammes par jour ;
- une demande chimique en oxygène (DCO) de plus de 135 grammes par jour ;
- une teneur en matières en suspension de plus de 90 grammes par jour ;
- une teneur en azote total de plus de 9,9 grammes par jour ;
- une teneur en phosphore total de plus de 2,2 grammes par jour ;
- un débit de plus de 0,18 m^3 par jour.

Tout rejet d'eaux usées industrielles est soumis à la législation relative au permis d'environnement et les eaux usées rejetées doivent faire l'objet d'une analyse périodique par un laboratoire agréé. Les fréquences d'analyse et les paramètres à surveiller sont définis dans la réglementation et dépendent de la charge polluante identifiée lors des analyses de l'année précédente.

De plus, les entreprises rejetant des eaux usées industrielles doivent déclarer annuellement (avant le 31 mars) les volumes et les charges polluantes rejetées auprès de la Direction des Outils Financiers du SPW au moyen d'un formulaire spécifique.

• Régime d'assainissement

Au niveau régional, des **Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)** ont été définis comme référentiel afin d'assurer une plus grande cohérence dans la conception régionale de l'épuration et clarifier l'appartenance de chaque parcelle à une zone d'assainissement définie :

- la **zone à régime d'assainissement collectif** (anciennement appelée zone égouttable) caractérise les zones où il y a (ou aura) des égouts reliés à une station d'épuration collective existante ou en projet ;
- la **zone à régime d'assainissement autonome** (anciennement appelée zone d'épuration individuelle) caractérise les zones où les usagers doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées ;
- la **zone à régime d'assainissement transitoire** caractérise les zones qui n'ont pu encore être classées pour différentes raisons mais auxquelles sera attribué soit le régime collectif, soit le régime autonome.

BON À SAVOIR !

En fonction de leur capacité de traitement (exprimée en Equivalent-Habitant), les **installations d'épuration d'eaux usées** sont soumises à la législation relative au permis d'environnement.

Plus d'infos sur : **www.spge.be**.

C. Taxes et redevances

Afin d'inciter les usagers à utiliser de l'eau de manière rationnelle et efficace, ainsi qu'à assurer la récupération des coûts des services liés à l'eau (distribution, assainissement...), la Wallonie a instauré la **notion de « coût-vérité »**. On distingue ainsi le **coût-vérité lié à la distribution (CVD)** et le **coût-vérité lié à l'assainissement (CVA)**.

Dans le cas d'une consommation d'eau issue de la distribution publique, le coût-vérité lié à la distribution est directement prélevé via la facture (voir page 56). Pour ce qui est de l'eau pluviale, il n'existe à l'heure actuelle pas de taxes ou autres coûts liés à sa récupération et son utilisation. Par contre, toute **prise d'eau souterraine ou de surface** non destinée à la consommation humaine est soumise à une **contribution de prélèvement annuelle** dont le montant varie en fonction du volume d'eau prélevé (avec certaines exonérations).

De même, tout **rejet d'eaux usées** est soumis à une **taxe** dont le montant dépend :

- De la nature des eaux rejetées (domestiques ou industrielles) ;
- De l'origine de ces eaux (eau de distribution ou de captage) ;
- Du volume et de la charge polluante ;
- De la présence ou non d'un système d'épuration préalable au rejet ;
- Du milieu récepteur dans lequel est effectué le rejet (eau de surface ou réseau d'égouttage).

Dans le cas de rejets d'eaux usées domestiques, il s'agit du Coût Vérité Assainissement (CVA) qui est directement prélevé via la facture de consommation, ou, dans le cas d'une prise d'eau, d'une taxe dont le montant est équivalent au CVA. Dans le cas d'eaux usées industrielles, le montant de la taxe est calculé sur base d'une formule « complète » ou « simplifiée » (tenant compte des volumes et des paramètres de rejet).

Depuis 2019, les établissements rejetant des eaux usées industrielles dans un égout relié à une station d'épuration publique ont l'obligation de signer un **contrat d'assainissement industriel (CAI)** avec la SPGE et l'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA) en charge de l'exploitation de la station d'épuration.

BON À SAVOIR !

Les entreprises qui épurent elles-mêmes leurs eaux usées domestiques peuvent bénéficier (vu le traitement préalable appliqué à leurs eaux avant leur rejet) :

- soit du remboursement du CVA si l'eau de consommation provient de la distribution publique ;
- soit d'une exonération de la taxe si l'eau de consommation ne provient pas de la distribution publique.

Plus d'infos sur : **www.finances.wallonie.be**.

D. Responsabilité

Chaque entreprise est tenue d'obtenir les autorisations nécessaires concernant le(s) captage(s) ou le(s) rejet(s) dont elle dispose, mais aussi de se conformer aux conditions d'exploitation qui lui ont été imposées et aux formalités administratives obligatoires dans certains cas.

Le législateur wallon a prévu un système de sanctions[7] pour tout écart aux obligations imposées en matière d'environnement, y compris pour l'eau. En Wallonie, les délits environnementaux sont classés en 4 catégories selon la gravité de l'infraction : de la plus légère (4ème catégorie) à la plus lourde (2ème catégorie). La **1ère catégorie**, quant à elle, concerne les « **crimes environnementaux** » et est relative aux actes les plus graves qui mettent en danger la santé humaine.

Exemples :

Le déversement d'eaux usées sans autorisation est une infraction de catégorie 2 qui peut être sanctionnée d'une peine de 8 jours à 3 ans d'emprisonnement et d'une amende variant de 100 à 1 000 000 euros !

Références réglementaires

1. Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 insérant une partie VIII dans la partie réglementaire du Livre Ier du Code de l'Environnement (M.B. 27.01.2009)
2. Directive 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau
3. Décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau (M.B. 23.09.2004)
4. Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (M.B. 08.06.1999 - err. 22.12.1999)
5. Article D.161 du Code de l'Eau - partie décrétale
6. Article D.2.,41°, 42° du Code de l'Eau - partie décrétale
7. Décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement (M.B. 20.06.2008)





DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

1. SURVEILLER LES CONSOMMATIONS

Le suivi des consommations d'eau constitue une étape essentielle, le fondement d'une gestion rigoureuse et responsable. Réalisé de façon régulière, il permet, grâce à une analyse approfondie, de limiter les gaspillages et d'intervenir rapidement en cas d'anomalie.

A. Placer des compteurs

Comme déjà évoqué, il est important de réaliser un bilan des flux et de connaître les quantités utilisées à chaque endroit de l'entreprise. Mettre en place des compteurs supplémentaires permet de contrôler les postes les plus consommateurs en eau et de repérer rapidement d'éventuelles dérives.

Un système de comptage en temps réel (débitmètres, détection de fuites et avertissement, gestion centralisée...), permet à l'entreprise de suivre ses consommations, d'identifier les dérives et d'intervenir rapidement sur les postes concernés.



Antoine BAYART
QHSE Manager
Reynders Etiquettes Cosmétiques
Fabrication et impression d'étiquettes autocollantes - Libramont-Chevigny

« Chez Reynders Étiquettes Cosmétiques, notre démarche a débuté par une **analyse approfondie des flux d'eau** au sein de l'entreprise. Cette étude a mis en évidence le potentiel de collecte et de valorisation de l'eau de pluie pour différents usages - notamment les sanitaires et le refroidissement des équipements - afin de réduire significativement notre consommation d'eau de distribution.

Nous avons ainsi mis en place un circuit dédié aux eaux pluviales. Celles-ci étant utilisées sans traitement, elles ne peuvent pas être mélangées à l'eau potable pour certains usages, tels que la consommation humaine ou les systèmes de refroidissement des bâtiments. Opérationnel depuis 2023, ce dispositif permet aujourd'hui de couvrir près de **40 % de nos besoins en eau**.

Par ailleurs, afin de renforcer la maîtrise de nos consommations, des **compteurs spécifiques** ont été installés sur le circuit d'eau pluviale, en complément de ceux existants sur le réseau d'eau de distribution classique. Les données collectées sont centralisées dans un **tableur de suivi** et analysées de manière approfondie. Cette démarche nous offre une **vision globale de l'ensemble des flux d'eau** et facilite l'identification d'éventuelles anomalies. Ces données sont également croisées avec des **indicateurs de production**, ce qui nous permet de suivre l'évolution des consommations en lien direct avec l'activité de l'entreprise.

B. Faire la chasse aux fuites

La **surveillance des fuites d'eau** est indispensable car celles-ci peuvent occasionner des coûts importants. En effet, la détection rapide d'une fuite permet de remédier immédiatement à d'éventuels dysfonctionnements sans attendre la facture de régularisation pour s'apercevoir du problème.

Exemple : Si la mauvaise fermeture d'un robinet entraine un écoulement à raison d'un litre par minute, cela représente une perte de 525 m³ d'eau par an !

Des économies potentielles peuvent donc déjà être envisagées par un contrôle régulier des fuites et l'installation d'arrêts automatiques.



Kevin SARTOR
Responsable énergie et environnement
Université de Liège
Université

Après avoir découvert une importante fuite d'eau en 2019, nous avons compris l'importance de **suivre nos consommations** afin de détecter ce type de problème. Pour atteindre cet objectif, nous avons mis en place un système de **télérelève des installations** à l'aide d'émetteurs/récepteurs. Ce système, couplé à une analyse automatique continue, permet d'identifier les dysfonctionnements dans nos bâtiments et d'intervenir rapidement pour déterminer l'origine de l'anomalie et la corriger. Ainsi, nous pouvons détecter plus rapidement des problèmes comme une chasse d'eau qui coule ou un robinet oublié. De plus, nous collaborons avec le personnel occupant les locaux pour trouver des solutions visant à réduire la consommation d'eau, en ajustant, par exemple, les paramètres de certaines machines.

En parallèle de ce système de détection et d'analyse, nous avons mis en place dans certains bâtiments des **affiches avec un QR code** sur les portes des locaux équipés d'un point d'eau. Cela facilite le signalement des dysfonctionnements tels que les fuites. L'utilisateur, qu'il fasse partie des membres du personnel, des étudiants ou des visiteurs doit simplement scanner le QR code avec son smartphone et peut fournir des précisions sur le problème rencontré.

Depuis l'implémentation de nos diverses initiatives, nous avons réussi à **réduire notre consommation d'eau d'environ 30 % en moyenne** sur nos différents sites (Liège Sart Tilman, Liège centre-ville et Arlon), ce qui constitue un résultat significatif. Pour nous, la réussite de la gestion de nos consommations repose sur l'instrumentation des réseaux d'eau, la sensibilisation des utilisateurs afin de les inciter à signaler les problèmes, ainsi que sur la présence de personnel sur le terrain pour garantir une intervention rapide.

BON À SAVOIR !

L'évaluation des **« consommations résiduelles » lors de périodes d'inactivité** est toujours très intéressante. Cela peut se faire par un relevé du compteur en fin de journée et un autre le matin suivant avant la reprise d'activité, ce qui permet d'évaluer la quantité d'eau effectivement consommée pendant une période où celle-ci devrait être quasi nulle.

2. UTILISER L'EAU DE MANIÈRE RATIONNELLE

Il existe une multitude d'actions menant à une utilisation rationnelle de l'eau en entreprise. Chaque entreprise a le potentiel de diminuer les volumes d'eau consommée (et donc d'eaux usées rejetées) par la mise en place de mesures organisationnelles ou technologiques.

Avant de se lancer dans des investissements relatifs à l'épuration des eaux, il est toujours plus intéressant de mettre en place des **mesures d'Utilisation Rationnelle de l'Eau (UREau)**. Celles-ci peuvent globalement être classées en 2 grandes catégories :

- **Les mesures organisationnelles** qui visent à revoir le fonctionnement au sein de l'entreprise afin d'optimiser son efficacité (ex. : adaptation des procédures de nettoyage). Ces mesures exigent généralement moins d'investissements et sont très efficaces, mais risquent de s'essouffler rapidement si on ne leur accorde pas une attention constante.
- **Les mesures technologiques** qui nécessitent d'adapter ou de remplacer les systèmes ou les installations afin d'améliorer leur efficacité (ex. : passage à un système de refroidissement plus efficace, traitement l'eau en vue de son réemploi...). Lorsque de telles mesures peuvent être prises, elles présentent en principe une plus grande rentabilité. L'adaptation du process reste cependant toujours très spécifique et ne peut pas être appliquée à tort et à travers car elle peut avoir des conséquences pratiques, sur la qualité des produits par exemple.

Il faut veiller à respecter une suite logique dans le choix des actions à mettre en œuvre. Il est, par exemple, inutile d'investir dans des systèmes sophistiqués de traitement des eaux si l'eau consommée au sein de l'entreprise est gaspillée.

A. Opter pour du matériel hydro-économe

Pour de nombreuses entreprises l'utilisation d'eau se limite à des usages de type « domestique » (sanitaires, douches, arrosages...) et il est donc essentiel d'y porter attention. Mais, même pour les entreprises n'utilisant qu'une infime partie d'eau domestique en comparaison avec l'eau industrielle, il est tout de même intéressant d'agir sur ce poste car les temps de retour sur investissement sont relativement courts.

Voici quelques pistes :

- installer des robinets à **déclenchement/fermeture automatique** ;
- placer des **réducteurs de débit** (= « mousseurs ») sur les robinets ;
- installer des **chasses d'eau à 2 volumes** dans les toilettes.



Matthias DE SOUTER
Manager Qualité et Environnement
SNCB
Transport ferroviaire

« À la **SNCB**, le **nettoyage des trains** constitue un important poste de consommation d'eau. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, nous nous engageons à optimiser ce processus, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, tout en développant des approches préventives.

La SNCB dispose actuellement de 14 stations de lavage (trainwash) réparties sur l'ensemble du territoire belge. Sur notre site d'Arlon, par exemple, 100% des eaux utilisées pour le nettoyage des trains proviennent de l'**eau de pluie**.

Pour le « trainwash » de Schaerbeek à Bruxelles, nous avons franchi une étape supplémentaire en mettant en place un système de **traitement des eaux usées industrielles** via un système de lagunage par des roseaux. Notre objectif est de récupérer 100% des eaux utilisées et de fonctionner au maximum en **circuit fermé**.

Bien que ce dispositif ne soit pas applicable partout, nous cherchons à l'étendre à d'autres sites en Wallonie, comme à Mons, Cuesmes ou Charleroi. Nous améliorons continuellement ce système en surveillant la qualité des eaux traitées, notamment durant la période hivernale, lorsque l'efficacité de filtration des plantes doit être évaluée.



Trainwash

Par ailleurs, nous nous efforçons de mettre en place des **actions préventives**. Par exemple, nous adaptons nos installations de lavage en fonction du type de train à nettoyer (train à un étage ou à deux étages), car le débit nécessaire pour chaque type de train est différent. Ce sont des ajustements relativement simples, mais qui font une réelle différence quand on sait qu'environ 300 véhicules ferroviaires sont lavés chaque jour.

Enfin, depuis plus de 10 ans, l'entreprise s'engage à suivre de près ses consommations et ses rejets d'eau. Certains de nos sites disposent de **compteurs digitaux** – débitmètres électromagnétiques – qui mesurent en temps réel le volume d'eau consommé et rejeté. Nous avons pour objectif d'étendre ce système à tous nos sites wallons.

La **digitalisation** est un outil essentiel, non seulement pour suivre en continu nos consommations d'eau, mais aussi pour détecter rapidement les fuites sur notre réseau qui est très vaste. Sans cette technologie, il serait quasiment impossible d'identifier ce genre de problème.



Trainwash

BON À SAVOIR !

Pour les bâtiments tertiaires, un potentiel d'économie d'eau de **20 à 40 %** est possible en choisissant des **équipements hydroéconomes** pour les sanitaires. Pour les entreprises manufacturières, il est plus difficile d'estimer ce potentiel car il dépendra du type d'activité et de la consommation du process de fabrication.

La plupart de ces dispositifs d'économies d'eau s'avèrent rentables en moins de 5 ans.

Il est aussi essentiel de prendre en compte la consommation d'eau dans les **critères de choix** lors de l'**achat de nouveau matériel**. Les technologies évoluent rapidement, il est dès lors bon de réfléchir au remplacement de certains équipements consommant une quantité importante d'eau (adoucisseur, machine de nettoyage...).



Didier DE WEERDT
CEO
WeCareHotels
Hôtellerie

« Dans le cadre de la **labellisation « Clef Verte »** (Green Key) de nos établissements hôteliers, nous avons mis en place plusieurs actions concrètes afin de réduire significativement notre consommation d'eau.

Toutes nos chambres sont équipées de **toilettes à double volume** (3 à 6 litres) ainsi que de robinets limités à un débit maximal de 3 litres par minute grâce à des **mousseurs** qui injectent de l'air dans l'eau, permettant ainsi de réduire la consommation sans altérer le confort d'utilisation.

Lors des rénovations de chambres, nous avons également fait le choix de remplacer progressivement les baignoires par des douches, qui consomment deux à trois fois moins d'eau, à condition que leur durée d'utilisation n'excède pas cinq minutes.

Afin de sensibiliser nos clients à leur consommation d'eau en temps réel lors d'une douche, nous avons investi dans un système innovant à **code couleur** : le pommeau passe du vert (faible consommation) au bleu (consommation modérée) puis au mauve et rouge (consommation élevée). Un sticker présent dans chaque douche explique ce dispositif de manière claire et pédagogique et encourage chacun à adopter une utilisation plus responsable de l'eau.

Du côté du nettoyage et de l'entretien, nous privilégions l'utilisation d'**équipements hydroéconomes** pour le lavage des sols ainsi que pour nos lave-vaisselles. Par ailleurs, l'ensemble de nos **produits d'entretien** est **écolabellisé**, et nos équipes sont formées à une utilisation raisonnée des produits et à une gestion parcimonieuse de l'eau.

Notre volonté est d'impliquer l'ensemble de nos parties prenantes dans une démarche d'amélioration continue, afin de réduire durablement notre impact environnemental tout en maintenant un haut niveau de qualité de service.



B. Privilégier la réutilisation ou le recyclage en interne

Dans certains cas, l'eau peut être réutilisée dans un autre process au sein de l'entreprise, soit directement (réutilisation), soit après traitement afin d'atteindre un niveau de qualité requis (recyclage). Si la qualité de cette eau devient moins bonne, on peut aussi l'affecter à un autre usage : nettoyage, sanitaires, arrosage...



Marielle COENJAERTS
Manager en Environnement et Développement durable
Takeda
Industrie pharmaceutique – Lessines

« Chez Takeda, au-delà de la maîtrise de nos émissions carbone, nous avons estimé essentiel d'accorder une attention particulière à la préservation de la ressource en eau.

En effet, le secteur pharmaceutique est particulièrement consommateur d'eau dans ses processus industriels.



Station d'épuration

Sur le site de Takeda Lessines, nous sommes particulièrement fiers du chemin parcouru : nous sommes devenus le premier site de production pharmaceutique au monde à déployer un **système de recyclage de ses eaux usées industrielles**. Concrètement, nos eaux de process transitent par notre station d'épuration et, au lieu d'être rejetées, elles passent par un **module complémentaire** d'ultrafiltration et d'osmose inverse. Ce traitement complet nous permet de réinjecter l'eau ainsi purifiée dans notre processus de fabrication (médicaments, injections...).
Depuis la mise en service de ce module, nous avons réduit jusqu'à **60% notre consommation d'eau de ville**, soit l'équivalent de 1,2 million de litres économisés chaque jour.

Ce projet, particulièrement ambitieux pour notre secteur, a nécessité une forte mobilisation et une grande persévérance afin de **convaincre l'ensemble des parties prenantes**, tant internes qu'externes. La **sensibilisation du personnel** a joué un rôle clé pour lever les appréhensions, en expliquant dès les premières étapes les objectifs du projet et les bénéfices attendus.


Module complémentaire d'ultrafiltration et d'osmose inverse

Parallèlement, nous avons travaillé en étroite **collaboration avec les autorités**, dans un esprit de transparence et d'intelligence collective. Maintenir ce dialogue est essentiel pour tenir compte pour tenir compte de l'environnement dans lequel notre entreprise évolue : contraintes hydriques locales, besoins des riverains, enjeux territoriaux. En tant qu'acteur industriel, nous avons une **responsabilité sociétale** vis-à-vis de la communauté à laquelle nous appartenons.



Elisabeth DUBOIS
Adjointe du directeur industriel
Solarec
Industrie laitière, beurrerie, lait en poudre, produits laitiers - Libramont-Chevigny

Chez Solarec, la gestion de l'eau est un enjeu majeur pour notre entreprise. C'est à la fois une nécessité environnementale, mais aussi une obligation pour répondre aux exigences de notre permis d'environnement.

Depuis plusieurs années, nous avons donc investi dans différentes solutions pour **réduire notre consommation d'eau de ville** et **limiter nos rejets** vers le milieu naturel. L'une des actions les plus importantes a été la mise en place de **trois stations de potabilisation** sur notre site.

Concrètement, ces installations nous permettent de récupérer et de traiter des eaux qui, auparavant, auraient été rejetées. Il s'agit notamment des eaux provenant de notre station d'épuration ainsi que des eaux issues de l'évaporation du lait. Grâce à plusieurs étapes de traitement, telles que le traitement biologique, l'ultrafiltration, l'osmose inverse et la chloration, nous obtenons une eau de qualité suffisante pour être réutilisée dans nos activités.

Aujourd'hui, cette démarche nous permet d'atteindre un résultat significatif : **60 % de l'eau utilisée sur le site de Recogne provient désormais d'eau recyclée**.

Mais pour être performants, il ne suffit pas de recycler l'eau. Il faut aussi savoir précisément où et comment elle est consommée. C'est pourquoi nous avons installé des **compteurs** à différents **endroits stratégiques** de l'usine. Nous suivons aussi bien les volumes d'eau qui entrent sur le site que les consommations de chaque atelier et des équipements.

Ce suivi est assuré quotidiennement par le responsable environnement, qui analyse les **données** et les **indicateurs de performance**, et vérifie qu'il n'y a pas de fuite ou de dysfonctionnement sur le réseau.

Enfin, notre **logiciel interne** joue un rôle essentiel dans cette démarche d'amélioration continue. Il permet aux équipes de terrain de **signaler rapidement toute anomalie** observée sur le réseau, afin que le service maintenance puisse assurer un suivi efficace et mettre en place les actions correctives nécessaires.

Au final, c'est la combinaison de ces investissements, du suivi quotidien des consommations et de l'implication des équipes qui nous permet de progresser continuellement vers une gestion plus durable et plus responsable de l'eau.



Unité de potabilisation

C. Repenser la production

Même si, à ce stade, les contraintes techniques peuvent être importantes, toutes les actions ne nécessitent pas forcément de grands investissements. Elles sont bien souvent le fruit d'une réflexion et d'une **remise en question du mode de fonctionnement**. Elles consistent parfois en un simple réglage de machine, à des programmations spécifiques à une maintenance régulière ou à une modification des comportements des opérateurs.

Lorsque différents produits sont fabriqués sur une même ligne de production, les lavages intermédiaires entre 2 productions consomment une quantité importante d'eau. Des productions rationalisées permettent de diminuer le nombre de lavages.

PRODUCTION «QUELCONQUE»



PRODUCTION «RATIONALISÉE»







Guillaume COULON
Directeur Qualité-Santé-Sécurité-Environnement
Brasserie Caulier
Brasserie – Péruwelz

« La Brasserie Caulier a connu plusieurs phases de développement sur son site de Péruwelz. En 2019, forts de nos ventes en constante augmentation, nous avons dû envisager un projet d'agrandissement ambitieux visant à **tripler notre capacité de production**.

Or, tripler notre volume de production impliquait aussi une augmentation équivalente de notre prélèvement d'eau dans la nappe phréatique, une perspective difficilement compatible avec les contraintes strictes imposées par notre permis d'environnement. Nous avons donc dû repenser la gestion de l'eau sur notre site d'exploitation, à commencer par une analyse approfondie des pratiques existantes au sein du secteur brassicole, afin de comprendre comment d'autres acteurs parviennent à maîtriser leurs consommations d'eau. Ce **benchmarking** a confirmé la faisabilité de notre projet moyennant certains investissements.

Pour objectiver les choses, nous avons placé plusieurs **compteurs d'eau** à des points stratégiques de l'usine afin de disposer des données utilisables pour notre monitoring. Relevés chaque semaine, ils nous offrent une vision globale et détaillée de nos usages, et nous permettent d'identifier précisément les postes les plus consommateurs sur lesquels des investissements ont été nécessaires – achat d'une nouvelle salle de brassage, nouvelle station de nettoyage…

Après 5 ans, les résultats sont significatifs : notre consommation est passée de 8 litres d'eau par litre de bière produite en 2021 à **5,2 litres en 2025**, soit une **réduction de plus de 30%**.

Animés par la volonté de poursuivre et d'amplifier cette dynamique, nous intégrons aujourd'hui à notre projet d'agrandissement la **construction d'une station d'épuration** couplée à un système de potabilisation, permettant la réutilisation des eaux traitées. La concrétisation de ce projet pourrait faire de la Brasserie Caulier l'une des brasseries wallonnes les plus économes en eau. »

D. Optimiser le nettoyage

L'optimisation du nettoyage vise à réduire la consommation d'eau, l'utilisation de produits chimiques et la charge polluante des effluents tout en améliorant l'efficacité des opérations. Elle repose notamment sur l'automatisation des procédés, l'optimisation des méthodes de rinçage et la réduction des pollutions à la source. Ces pratiques permettent de limiter les impacts environnementaux tout en maîtrisant les coûts.

- **Diminuer le débit/la pression d'eau** afin de réduire la consommation (et éviter le « pousse à l'eau »)
- **Automatiser les opérations de nettoyage**

Dans le secteur agro-alimentaire, on retrouve fréquemment des **systèmes « Clean In Place »** (CIP) qui permettent d'optimiser les cycles de nettoyage, notamment pour les quantités de détergents utilisés. Cette méthode de nettoyage est intégrée à la machine dès sa conception. Les cuves, tuyaux ou autres machines sont quant à eux lavés à l'aide d'un circuit d'eau parallèle.



Maxime BAUDUIN
Responsable projets et durabilité
Terre de Fromages
Fabrication de fromages - Herve

« Après une analyse approfondie de nos pratiques de nettoyage, nous avons identifié que les **buses utilisées pour le lavage** de nos moules étaient inadaptées, entraînant ainsi une surconsommation d'eau. Elles ont donc été remplacées par des buses appropriées. Ce petit changement a permis de réduire significativement notre consommation moyenne d'eau à cette étape du processus, la faisant passer de 52 m³/jour à 39 m³/jour, soit une **diminution de 25 %**.

Ce retour d'expérience a mis en évidence l'importance de vérifier les réglages des équipements et de s'assurer de la compatibilité des pièces de rechange avec les machines existantes.

Parallèlement, nous avons également optimisé certains **temps de nettoyage** de notre station CIP (= Clean In Place) en les réduisant de 60 minutes à **30 minutes**, sans compromettre le niveau de propreté des équipements.

Notre objectif est de poursuivre nos efforts, un pas à la fois, afin de réduire progressivement notre consommation d'eau. Ces efforts portent déjà leurs fruits : en deux ans, nous avons diminué de **10% la quantité d'eau utilisée pour traiter notre lait**.

Nous entendons maintenir cette dynamique et avons d'ores et déjà plusieurs projets prévus pour l'année 2026.





- **Privilégier le rinçage à contre-courant**

Les pièces à nettoyer et l'eau propre circulent en sens opposé, les pièces rencontrent donc toujours de l'eau plus propre que dans l'étape précédente, ce qui permet une économie d'eau de près de 40 % par rapport à un lavage traditionnel.

- **Faciliter le nettoyage**

Dans la mesure du possible, privilégier l'achat de matériel ou d'équipements facilement nettoyables (pièces démontables, sans recoins...) et veiller à leur accessibilité pour ces opérations. Une surface facile à nettoyer entraine une diminution des consommations de produits de nettoyage et d'eau (et donc une diminution des rejets) et des coûts réduits.

- **Utiliser une auto-laveuse pour le sol**

L'auto-laveuse utilise une quantité d'eau moindre et permet de récupérer les eaux de lavage. Si celles-ci sont considérées comme eaux usées industrielles suite à certaines substances qu'elles contiennent, elles peuvent facilement être séparées des eaux domestiques.

- **Limiter la charge polluante à la source**

Les matières liquides ou solides qui se retrouvent dans les canalisations constituent non seulement une perte de matières brutes mais contribuent aussi à l'augmentation de la charge polluante des effluents et les coûts liés à ceux-ci.

Ces charges peuvent être réduites en raclant et récupérant les déchets tombés au sol avant le nettoyage mais aussi en mettant en place des systèmes de récupération (goulottes, bacs...), en adaptant les postes de travail ou les machines générant des chutes ou en mettant en place des grilles au niveau des points d'évacuation d'eau.

- **Privilégier des produits de nettoyage « écologiques »**

Ces produits ont un impact bien moindre sur la charge polluante des rejets d'eaux usées et présentent aussi l'avantage d'être moins dangereux pour les opérateurs qui les manipulent.



Michel WATRIN
Ingénieur de projet maintenance et services industriels
Jindal Films
Fabrication de plastique – Virton

« Jindal Film est une entreprise spécialisée dans la fabrication de films en polypropylène, principalement destinés à l'emballage alimentaire. Notre site de production est situé au cœur d'une zone Natura 2000, ce qui implique une attention particulière à la préservation de l'environnement, notamment en matière de gestion des eaux usées industrielles.

Dans ce contexte, plusieurs actions ont été mises en place afin d'agir à la fois sur les **aspects quantitatifs** et **qualitatifs** de notre **consommation d'eau**.

Tout d'abord, lors des opérations de déchargement des résines — stockées dans des silos extérieurs — un risque de dispersion de granulés plastiques vers le réseau d'eaux de surface a été identifié. Afin de prévenir toute pollution, des **dégrilleurs** ont été installés sur le circuit des eaux pluviales, garantissant ainsi la **rétention de ces particules**.

Par ailleurs, une analyse approfondie de nos processus et de nos besoins réels en eau a permis d'identifier des pistes d'amélioration, notamment au niveau du refroidissement du plastique en sortie de production. Aujourd'hui, l'eau des bains de refroidissement ainsi que les eaux de purge sont recyclées, ce qui permet une **économie d'environ 30 m³ d'eau par jour**.

Enfin, afin d'assurer un suivi précis de nos performances, nous avons mis en place un **système de monitoring intelligent** (PIMS). Cet outil permet de collecter et d'analyser l'ensemble de nos données environnementales, en particulier celles liées à l'eau. Il nous aide à identifier les **postes les plus consommateurs** et à **mettre en œuvre des actions ciblées**. Des systèmes d'alarme ont également été installés sur certains compteurs, afin de réagir rapidement en cas d'anomalie ou de surconsommation. »

3. GÉRER LES EAUX USÉES

La gestion des eaux usées est un des enjeux majeurs de la gestion de l'eau à l'échelle d'une entreprise et doit être anticipée. Si, considérés individuellement, les rejets peuvent sembler peu impactant, l'accumulation de ceux-ci peut entrainer une surcharge au niveau du réseau. Une réduction significative du volume et de la charge polluante de l'eau rejetée permet de réduire le coût d'assainissement et le montant de la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles.

A. Surveiller

La connaissance des eaux usées rejetées (volume et charge polluante) est une étape préalable à toute action de réduction des flux de pollution, notamment afin d'évaluer les traitements adéquats à prévoir.

- Analyser chaque poste de travail permet d'**identifier des changements** de pratiques amenant à une diminution de la charge polluante générée.
- Réaliser des **analyses régulières** permet d'assurer un suivi de l'évolution des rejets, notamment lorsque la charge polluante est assez variable.
- Mettre en place **une mesure en continu** des paramètres de rejet (= « auto-surveillance ») présente l'avantage d'être averti rapidement d'une perte de matière et de réagir en conséquence avant son rejet.



Frédéric VÉRITER
Responsable Labo Pâte & Environnement
Burgo Ardennes
Fabrication de pâte à papier et de papier - Virton

Dans le but de prévenir une pollution au sein de nos stations d'épuration et de contrôler les rejets vers l'environnement, nous avons instauré, en complément des analyses exigées par notre permis d'environnement, un **suivi de certains paramètres de nos rejets**, ainsi que des mesures de la conductivité et du pH au sein de notre réseau d'égouttage. Ce dispositif de surveillance nous permet de détecter rapidement toute anomalie et de réagir efficacement en identifiant plus rapidement sa cause. En cas de détection d'une pollution, les effluents sont redirigés vers **2 bassins tampons d'une capacité respective de 5000 m³ et 8000 m³**. Ces bassins ont été dimensionnés pour contenir la pollution pendant plusieurs heures, nous offrant ainsi le temps nécessaire pour analyser son origine et résoudre le problème. Par ailleurs, nous avons établi un plan d'urgence comprenant des directives à suivre en fonction de la gravité de la situation. Dans de telles circonstances, la communication avec les services concernés est d'une importance capitale. L'ensemble de ces mesures nous permet d'anticiper et de mieux gérer les situations de crise.



B. Limiter les volumes

La mise en place de **réseaux d'évacuation séparatifs** pour les eaux pluviales et les eaux usées permet d'éviter la dilution des effluents dirigés vers les stations d'épuration et le milieu récepteur. Cette séparation des flux favorise aussi un traitement adapté à chaque type de pollution et facilite les démarches de réutilisation ou de recyclage de l'eau en fonction de la qualité recherchée. Elle répond également à une exigence de plus en plus fréquente, liée au fait que les stations d'épuration publiques, confrontées à d'importants volumes d'eaux pluviales, peuvent subir une surcharge hydraulique, entraînant un rendement d'épuration moindre.

C. Limiter le degré de pollution

Il convient de favoriser l'**élimination de la pollution à la source** par la mise en place d'un traitement adapté. Certaines normes et conditions d'exploitation imposent d'ailleurs aux entreprises un « prétraitement » de leurs eaux usées ou une **épuration plus complète** avant leur rejet dans le réseau d'égouttage public.

Une **unité de prétraitement des eaux usées** vise à séparer, à la source, par des techniques de concentration ou de séparation physique, des matières présentes dans l'eau avant leur rejet dans le réseau d'égouttage public ou dans le milieu naturel afin notamment :

- D'éliminer les matières en suspension ;
- D'éviter la dilution de pollution au fur et à mesure de son transit dans les canalisations ;
- De préserver les ouvrages en aval du traitement en veillant à la qualité du rejet mais aussi au débit admissible ;

Tout ouvrage (dégrilleur, dégraisseur, séparateur d'hydrocarbures...) doit être suivi et entretenu régulièrement afin de rester efficace dans le temps.

Enfin, l'installation d'un **système de traitement** (biologique, physico-chimique...) **de l'eau avant son rejet** permet d'éliminer la pollution, soit complètement, soit en partie et suffisamment pour respecter les limites admissibles pour le milieu récepteur (milieu naturel ou station d'épuration publique).



Nicolas GUILMIN
CEO
GUILMIN
Entreprise de fabrication et de vente de peintures - Marche-en-Famenne

« En 2021, j'ai repris l'entreprise familiale, guidé par une conviction forte : placer le respect de l'environnement au cœur de nos activités. De la maîtrise de nos processus de fabrication à la gestion responsable de l'environnement et plus particulièrement de nos rejets d'eaux usées, rien n'est laissé au hasard !

C'est dans cette optique que nous avons installé, sur notre site de production de Marche-en-Famenne, **trois stations d'épuration** destinées au traitement des **eaux usées industrielles**. L'une d'elles est spécifiquement dédiée aux eaux issues du **lavage des outils de peinture professionnels**. En effet, après avoir consulté nos clients, nous avons constaté que tous ne disposaient pas d'infrastructures de nettoyage adaptées et respectueuses de l'environnement.

Afin de leur offrir une solution concrète, nous mettons gratuitement à disposition des peintres professionnels un système de **bacs de lavage** qui permet un nettoyage des outils dans un cadre approprié, tout en garantissant un traitement adéquat des eaux de rinçage : une démarche résolument gagnant-gagnant, très appréciée de nos clients.

Notre réflexion autour de la gestion de l'eau va toutefois plus loin. En interne, nous veillons à limiter le gaspillage et, lorsque cela est possible, nous récupérons les **eaux issues du lavage des cuves** afin de les réintégrer dans notre processus de production. Proportionnellement, cela ne représente pas de grosses quantités, mais tout ce qui est récupéré compte pour nous.

Enfin, dans une logique de prévention et de réduction des pollutions à la source, nous avons développé une **gamme de peintures à l'eau écolabellisées**. Celle-ci représente aujourd'hui près de la moitié de notre production annuelle, soit environ un million de litres. »

Il ne faut cependant pas perdre de vue que l'épuration des eaux est en fait un transfert de pollution et que les déchets (boues) issus de ce procédé restent une charge pour l'entreprise. La station d'épuration est un allié de l'industriel qui permet à celui-ci d'exercer ses activités tout en respectant les normes de rejets, elle doit donc faire l'objet d'un suivi attentif et régulier.



Claude DEROANNE
Chargé de projets
L'Oréal
Fabrication de produits cosmétiques - Libramont-Chevigny

« Notre usine de Libramont est devenue, en 2019, la quatrième **Waterloop Factory**, un concept développé par notre Groupe. Il repose sur **l'utilisation de l'eau en boucle fermée** pour les usages industriels du site, tels que le lavage des cuves et des équipements ou encore pour la production de vapeur. L'eau de distribution est réservée à la consommation humaine et à la fabrication de produits finis nécessitant une qualité d'eau très élevée.

Pour être Waterloop Factory, nous avons mis en place un **système de recyclage de l'eau**. Les effluents industriels issus de la station d'épuration du site sont retraités à l'aide de diverses technologies (ultrafiltration, osmose inverse, évaporation...) afin d'obtenir une eau de qualité suffisante pour être réincorporée dans les usages industriels.

Parallèlement, nous optimisons nos différents procédés au sein de l'entreprise, car nous nous engageons à réduire au maximum les volumes d'eau utilisés. Nous portons également une attention particulière à la **performance de nos équipements industriels**. Lorsque nous acquérons de nouvelles machines, nous veillons à ce qu'elles présentent un rendement élevé.

Notre **objectif pour 2030** est d'atteindre un taux de **100 % d'utilisation d'eau recyclée**, ce qui signifie que nous ne devrions plus recourir à l'eau de distribution pour nos besoins industriels. En 2025, sur le site de Libramont, nous avions déjà produit plus de **70 000 m³ d'eau recyclée**, représentant ainsi environ **90% de nos besoins**. »

D. Envisager une gestion alternative

L'épuration des eaux usées sur site peut se faire également par **voie « extensive »** (bassins plantés) avec, in fine, un rejet dans le milieu récepteur ou mieux encore, une récupération dans le cycle de consommation de l'entreprise (soit pour un usage équivalent, soit pour un usage de moindre qualité).

Le recours à ce genre de technique d'épuration extensive doit se faire en fonction des contraintes et potentialités du site : régime d'assainissement de la parcelle, présence d'un exutoire naturel (cours d'eau, zone humide...), topographie, intérêt pour la biodiversité, coûts d'investissement et d'exploitation moindres...

BON À SAVOIR !

Afin de choisir le système de traitement le plus adapté à sa situation, il est préférable de faire appel à une **expertise externe** qui étudiera différents paramètres : investissement, coût de fonctionnement, désagréments, entretien, performance...

L'**ÊWE** est une association regroupant les entrepreneurs et les bureaux d'études wallons, actifs dans l'installation d'équipements, les prestations de services et/ou la réalisation d'études, pour les opérateurs du cycle de l'eau, les gestionnaires des voies navigables et les industries. Il est possible de les consulter pour identifier le traitement le plus adapté à votre entreprise.

Plus d'infos sur : www.eweau.be.



Muriel DUROY
C.O.O.
Belgarena
Traitement et valorisation de terres – Farciennes

« Chez Belgarena, la gestion de l'eau est devenue un axe majeur de notre engagement environnemental. Par exemple, dès 2017, nous avons investi dans un système innovant de **phytoremédiation** pour traiter les eaux usées issues de nos activités de séchage. Grâce à une série de **bassins plantés**, nous expérimentons une solution naturelle capable de filtrer différents polluants, notamment les métaux comme le nickel ou le zinc.

Nous avons également choisi d'être particulièrement exigeants sur le suivi de la **qualité de nos rejets**. Alors que notre permis nous imposait seulement deux analyses par an, nous réalisions déjà un contrôle mensuel bien avant que cela ne devienne obligatoire en 2023.

La préservation de la ressource en eau est aussi au cœur de nos préoccupations. Pour limiter nos prélèvements dans la Sambre, notamment en période de sécheresse, nous avons installé en 2023 **deux citernes de récupération d'eau de pluie de 300 m³ chacune**. Cette eau est utilisée pour l'entretien des voiries et pourra également soutenir notre bassin de phytoremédiation durant les périodes les plus sèches. A l'horizon 2027, nous souhaitons réduire de moitié notre dépendance par rapport aux consommations d'eau dans la Sambre.

Parallèlement, nous avons souhaité renforcer notre ancrage local en développant des partenariats durables. Le plus emblématique est celui que nous entretenons avec le Contrat de Rivière Sambre et affluents à travers la mise en place d'actions concrètes sur le terrain. Nous avons notamment financé et installé des **nasses végétalisées** dans notre darse privée afin de créer des refuges et des zones de reproduction pour les poissons, contribuant ainsi à la **préservation de la biodiversité aquatique**.

Au final, notre démarche repose sur une vision globale de l'eau : mieux consommer, réduire les prélèvements dans le milieu naturel, garantir une épuration exemplaire de nos eaux usées et favoriser le retour de la biodiversité sur nos sites. »

4. COLLECTER L'EAU PLUVIALE

L'artificialisation des terres engendre une augmentation des risques d'inondation. Pourtant, les bâtiments d'entreprises possèdent généralement un potentiel de récupération d'eau de pluie important car ils disposent de grandes surfaces de collecte. Ces entreprises ont aussi bien souvent de nombreuses possibilités d'usages non alimentaires et non corporels : nettoyage de surfaces au sol, lavage de matériel, lavage de véhicules, entretien des bâtiments, réserve pour incendie, sanitaires...

A. La récupération

L'**eau de pluie** peut être envisagée comme source alternative d'approvisionnement et permet en plus de réduire l'impact lié au captage ou à la distribution d'eau. Si elle présente l'avantage d'être gratuite, ses principaux inconvénients sont :

- le coût initial des installations (réseau de collecte, dispositifs de stockage, systèmes de traitement...), surtout dans le cas d'un bâtiment déjà existant ;
- les quantités irrégulières pouvant être récoltées dans le temps ;
- la qualité variable.

BON À SAVOIR !

A titre indicatif, en Wallonie, **1 m² de toiture permet de récolter entre 700 et 1400 litres d'eau par an**... même si la répartition au cours de l'année est plus aléatoire à déterminer.

Pour les bâtiments de bureaux, la part des besoins en eau pouvant être remplacés par de l'eau de pluie est estimée à 60 à 80 % des besoins totaux en eau du bâtiment.

Dans la plupart des entreprises, des temps de retour entre 10 et 20 ans peuvent être attendus pour une citerne de récupération d'eau de pluie optimisée (optimum technique et économique).

L'eau de pluie est faiblement minéralisée et légèrement acide mais pourrait être polluée par certains éléments présents dans l'air ou entrainés lors de la collecte, notamment si l'eau provient de toitures, de zones asphaltées ou de réseaux routiers. Il est donc nécessaire d'effectuer une analyse avant son utilisation car elle nécessitera éventuellement un traitement préalable avant son incorporation dans un process industriel.

En général, l'utilisation d'eau de pluie se limite à des activités exigeant de l'eau « propre », mais qui ne doit pas obligatoirement présenter la même qualité que l'eau potable, comme par exemple : l'utilisation pour les sanitaires, le nettoyage (atelier, machines, véhicules...), le refroidissement...

BON À SAVOIR !

4 paramètres conditionnent la taille d'un **réservoir de stockage d'eau pluviale** :

- la quantité de précipitations et leur répartition ;
- la superficie et la nature de la surface raccordée ;
- la consommation estimée ;
- le temps durant lequel on peut/veut satisfaire à la demande (autonomie).

B. La gestion des rejets

• Limiter le ruissellement

Les volumes d'eaux pluviales rejetées provoquent souvent des problèmes d'évacuation dans les réseaux d'égouttage et les cours d'eau et affectent aussi le bon fonctionnement des stations d'épuration situées en aval (par dilution de la charge polluante)



Emmanuel RIGOT
Chef de projet-adjoint Nouvel Hôpital
Clinique Saint-Pierre d'Ottignies
Hospitalier - Ottignies

« Dans le cadre de notre future implantation sur le site de Louvranges à Wavre, une attention particulière a été portée à la **résilience du projet face aux effets du changement climatique**, et plus particulièrement à la gestion hydrologique des eaux pluviales, tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation du site.

Afin d'anticiper les aménagements futurs et de maîtriser les phénomènes naturels de concentration des écoulements présents sur le terrain, tout en limitant au maximum les nuisances potentielles pour les riverains, différents dispositifs ont été mis en place lors de la réalisation de la zone tampon il y a deux ans. Ceux-ci comprennent notamment des **fossés à redents**, des **noues d'infiltration** ainsi que des **zones d'immersion temporaire**. Certaines de ces zones sont équipées de **fascines**, constituant de petits ouvrages hydrauliques permettant d'intercepter, de ralentir et de favoriser l'infiltration progressive des eaux de ruissellement.

Le futur bâtiment vise par ailleurs à répondre aux exigences de la **certification BREEAM Very Good**. Dans ce cadre, les études ont intégré des hypothèses de dimensionnement exigeantes, notamment en matière d'intensité de précipitations, afin de garantir la performance des ouvrages hydrauliques de collecte, de rétention et d'infiltration.

Plusieurs dispositifs seront ainsi mis en œuvre, notamment des bassins d'infiltration sous les parkings, des noues d'infiltration en périphérie du bâtiment ainsi que des zones d'immersion temporaire. **Trois citernes d'eau de pluie** seront également installées afin de couvrir une partie des besoins du bâtiment et de limiter la consommation d'eau de distribution.

L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans une approche globale visant à assurer une gestion hydrologique cohérente du site, reposant sur des ouvrages hydrauliques adaptés aux évolutions attendues des conditions climatiques. »

Pour remédier à cela, plusieurs solutions sont possibles :

- Limiter au maximum les surfaces affectées aux voies de communication, aux aires de stationnement et de stockage et **privilégier des matériaux semi-perméables** ou perméables pour leur aménagement afin de laisser l'eau de pluie s'infiltrer dans le sol ;
- Prévoir un **dispositif d'infiltration des eaux de ruissellement** (ex. : canaux d'infiltration) pour les surfaces dont l'asphaltage ne peut être évité ;
- **Végétaliser les toitures** des bâtiments. Outre son rôle drainant, cette technique présente aussi l'avantage de constituer un isolant thermique naturel diminuant les coûts de chauffage et de climatisation ;
- Utiliser des méthodes de récupération et d'absorption des eaux de pluie comme **le fossé ou la noue**. Cela aura aussi pour effet d'améliorer le cadre de vie de l'entreprise, tout en enrichissant le milieu en termes de biodiversité locale ;
- Prévoir un **bassin tampon** qui fera office de rétention d'eau pendant les périodes de précipitations et retardera l'écoulement de l'eau qui sera évacuée de manière progressive (ce système peut aussi servir de réserve pour un usage en interne).

BON À SAVOIR !

Un bassin ou une cuve de rétention des eaux pluviales peut constituer une première réserve d'eau utilisée par les pompiers en cas d'incendie.

D'autre part, en cas d'incendie, un bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie permet d'éviter qu'elles soient mélangées dans le réseau des eaux de pluie classiques.

• Maitriser le risque de pollution

Les eaux de pluie, bien que généralement peu polluées, peuvent **se charger en contaminants** lors de leur ruissellement sur un site industriel. Il est donc essentiel de prévenir ces pollutions à la source par de bonnes pratiques de stockage et d'aménagement, puis, si nécessaire, de mettre en place des systèmes de traitement adaptés. Selon le niveau de risque, différentes solutions peuvent être combinées afin de garantir une gestion efficace et durable des eaux pluviales.

Il est donc tout d'abord nécessaire de prendre toutes les précautions en amont afin de **limiter les risques de contamination des eaux de pluie par des matières polluantes** :

- stocker les matières polluantes en extérieur sous abri ou dans des cuves fermées et étanches ;
- éviter le stockage de substances près des avaloirs et systèmes d'évacuation ;
- choisir des matériaux de revêtement de surface ou de toiture adéquats.

Par la suite, en fonction de l'importance du risque de pollution, différents traitements appropriés peuvent être mis en place :

- un **séparateur d'hydrocarbures** pour les polluants provenant des voiries et des parkings ;
- un **prétraitement par décantation** pour retenir les matières organiques en suspension ou dissoutes;
- un **prétraitement par filtration physique** (dégrillage, dessablage...) pour retenir les pollutions grossières : corps grossiers, objets, feuilles...

Des traitements alternatifs valorisant les propriétés de dépollution du sol et des plantes peuvent aussi être envisagés pour les surfaces de collecte de moyenne à faible pollution. Ces dispositifs peuvent être combinés en fonction des contraintes de la parcelle, de la place disponible et des aspects paysagers de l'aménagement des abords.

BON À SAVOIR !

Les **rejets d'eau pluviales** de votre entreprise doivent apparaître dans le **schéma des écoulements des eaux** de votre demande de permis d'environnement.

5. COMPRENDRE, SUIVRE ET ANALYSER LES FACTURES

Les factures liées à la gestion de l'eau sont généralement traitées au niveau comptable, sans autre examen approfondi que les données liées au coût global. Pourtant, une analyse complète de ces documents peut s'avérer profitable.

A. Comprendre les factures

Afin de répondre aux exigences européennes[1], la Wallonie a imposé, en 2005, la notion de **coût-vérité** de l'eau de manière à inciter les usagers à utiliser de l'eau de manière rationnelle et efficace ainsi qu'à assurer la récupération des coûts des services liés à l'eau (distribution, assainissement...).

Quatre paramètres interviennent dans le calcul du prix de l'eau :

- Le **Coût-Vérité à la Distribution** (CVD) qui prend en compte l'ensemble des charges relatives à la production et à la distribution de l'eau (captage, traitement, stockage, distribution) et est calculé par m³ d'eau distribué.
- Le **Coût-Vérité à l'Assainissement** (CVA) qui inclut toutes les charges liées à l'assainissement public des eaux usées (égouttage, collecte, assainissement) et est calculé par m³ d'eau distribué.
- Le **Fonds social de l'eau** qui est une contribution réclamée à chaque client. Ce fonds est destiné à intervenir dans le paiement des factures de consommateurs en difficulté de paiement.
- La **TVA** pour la fourniture d'eau qui s'élève à 6 %.

Chaque année, le fournisseur envoie des factures d'acompte (trimestrielles ou mensuelles) et une facture de régularisation (annuelle) après réception du relevé du compteur. Cette dernière est la seule qui contient les consommations de l'entreprise et est donc le seul document sur lequel il sera possible de se baser pour analyser les consommations si aucun relevé de compteur n'est fait en interne de manière régulière.

1 Art. D.6 et D.228 de la Directive cadre eau 2000/60/CE



Marlène FRÈREJEAN
Conseillère développement stratégique recherche et innovation
EpiCURA
Centre hospitalier - Mons et Ath

Dans le cadre de notre plan de transition, notre objectif est de diminuer la consommation d'eau de 20 % d'ici 2030 en prenant comme année de référence 2023.

Pour ce faire, nous avons installé des boîtiers de monitoring sur les compteurs de nos 3 hôpitaux et 4 polycliniques. En effet, contrôler la consommation d'eau de l'ensemble de nos sites où les canalisations se comptent par centaines est une tâche ardue. Grâce à ces boîtiers, nous avons dorénavant une vision au jour le jour de la consommation d'eau de l'ensemble de nos sites et, surtout, nous avons la possibilité de détecter rapidement tout débit anormal. Nous pouvons donc intervenir rapidement sur les installations défectueuses avec à la clé des économies d'eau et d'argent.



Cependant, nous sommes conscients qu'atteindre cet objectif ne peut se faire sans la collaboration active de notre personnel. Plusieurs campagnes de sensibilisation ont été menées, y compris une initiative visant à encourager les collaborateurs à signaler immédiatement toute fuite d'eau au service technique.

Grâce à ces initiatives et d'autres projets plus particuliers dans certaines unités de soins, nous avons déjà réussi à r**éduire notre consommation d'eau de 16 %** depuis 2019.

B. Exploiter et interpréter les factures

Au-delà de l'examen instantané des informations mentionnées sur les factures, **l'encodage** dans un tableur, **l'analyse** et **l'interprétation graphique** de ces données apportent une vision plus globale de l'évolution de la consommation d'eau et des coûts y afférents.

Un **relevé régulier** du (des) compteur(s) permet de réagir plus rapidement à un éventuel dysfonctionnement et d'éviter toute mauvaise surprise au moment de la facture de régularisation.

Un suivi cohérent n'est toutefois efficace que s'il est corrélé à un **indicateur**. Celui-ci permet de comparer l'évolution des consommations à l'activité de l'entreprise.

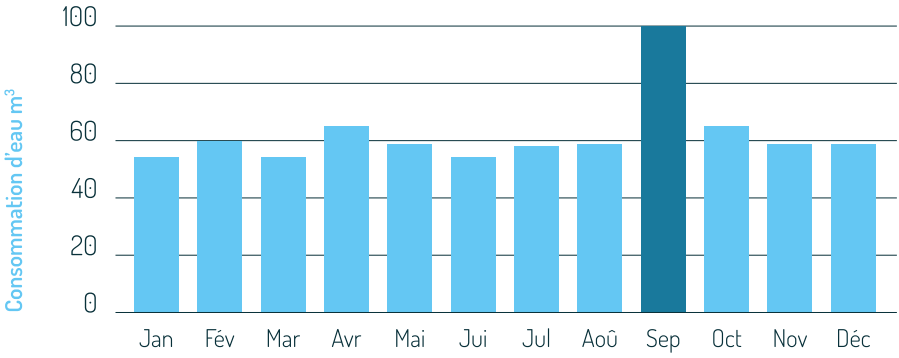
Des variations significatives dans un suivi ne sont pas problématiques pour autant qu'elles soient justifiées (ex. : activité saisonnière, fermeture annuelle, période de travaux, nettoyage ponctuel d'une ligne de production...) !

BON À SAVOIR !

Il n'existe pas d'indicateur idéal ! L'indicateur le plus pertinent est celui qui représente au mieux l'activité de l'entreprise

Exemples : tonnes de produits finis, tonnes de matières premières utilisées, nombre d'heures de fonctionnement, nombre de travailleurs...

Des relevés réguliers et un archivage des consommations permettent un suivi des installations et permettent d'établir des historiques, de faire des bilans, des statistiques et des analyses des consommations qui pourront faire l'objet d'une communication à destination du personnel dans le but d'atteindre l'objectif d'économie d'eau fixé.



Exemple : évolution de la consommation d'eau sur une année

La consommation d'eau est relativement constante sur l'année, excepté en septembre où elle a doublé. Il convient d'en identifier la (les) raison(s) pour prendre des mesures correctives adéquates.

QUE PEUT VOUS APPORTER LA CELLULE ENVIRONNEMENT ?

Pour vous aider dans le suivi de vos données environnementales, La Cellule Environnement a développé un **tableur de suivi des consommations d'eau** qui permet d'encoder toutes les informations pertinentes en ce qui concerne la gestion des déchets (consommations, coûts...) et d'obtenir des tableaux de synthèse et des graphiques d'analyse de ces informations (fichier Excel).

Retrouvez nos tableurs de suivi dans notre boîte à outils sur **www.environnement-entreprise.be**

6. IMPLIQUER, FORMER ET SENSIBILISER

Améliorer la gestion de l'eau en entreprise passe aussi par une sensibilisation du personnel. Celle-ci ne s'improvise pas ! Elle doit se prévoir le plus en amont possible et doit s'envisager dans la durée : modifier les comportements de manière durable est un travail en continu. L'objectif est de toujours communiquer de manière claire, permanente, transparente et en cohérence avec les enjeux et les objectifs de l'entreprise.

A. Choisir les bons outils de communication

Sensibiliser les collaborateurs à une meilleure gestion de l'eau ne repose pas uniquement sur la diffusion d'informations. Pour être efficace, la communication doit être **adaptée au contexte de l'entreprise**, aux **personnes** concernées et aux **comportements** que l'on souhaite faire évoluer.

Il existe de **nombreux moyens de sensibiliser le personnel** : affiches et panneaux d'information, formations, réunions d'équipe, vidéos, newsletters internes, fiches pratiques, écrans d'information, campagnes thématiques, quizz ou encore échanges directs avec les opérateurs. L'idéal est de **combiner plusieurs outils** afin de sensibiliser les collaborateurs à différents moments de leur activité et de favoriser l'adoption durable des bonnes pratiques.

En matière de gestion de l'eau, plusieurs actions simples peuvent notamment être mises en place : afficher à proximité des points d'utilisation les bons gestes à adopter, rappeler les consignes lors des opérations de nettoyage, expliquer les conséquences d'un robinet laissé ouvert ou d'un débit excessif, sensibiliser à l'importance d'un réglage adapté des équipements et préciser la procédure à suivre en cas de fuite ou de consommation anormale. La désignation d'une **personne-ressource** au sein de l'équipe peut également faciliter le relais des informations et le suivi des bonnes pratiques.

Lorsqu'une entreprise investit dans un nouvel équipement, une technologie plus performante ou une solution permettant de réduire ses consommations, le rôle des collaborateurs reste essentiel. Même le matériel le plus performant ne permettra pas d'obtenir les résultats attendus s'il est mal utilisé, mal entretenu ou utilisé de manière inadaptée.

La sensibilisation doit donc accompagner les changements techniques. **Informer avant, expliquer pendant et rappeler après** permet de favoriser l'appropriation des nouvelles pratiques et d'inscrire progressivement les bons réflexes dans le quotidien des équipes.

Enfin, il est important de communiquer sur les résultats obtenus. Montrer qu'une action a permis de réduire la consommation d'eau, de limiter les pertes ou de réaliser des économies financières permet de rendre les efforts des collaborateurs plus concrets et de renforcer leur motivation.

La communication environnementale ne doit ainsi pas être perçue comme une simple transmission d'information, mais comme un véritable outil pour faire de chaque collaborateur un acteur de la performance environnementale de l'entreprise.

B. Dialoguer, c'est un passage obligé

Sensibiliser les collaborateurs est une première étape. **Les écouter et les associer à la démarche est tout aussi essentiel**. Dans une entreprise, les consommations d'eau sont liées à de nombreuses activités et impliquent, à des degrés divers, l'ensemble du personnel : direction, employés, opérateurs, personnel de maintenance, sous-traitants, personnel de nettoyage...

Afin d'assurer une gestion optimale de cette ressource, chacun doit pouvoir comprendre son rôle et contribuer aux actions mises en place. Le niveau d'adhésion des collaborateurs conditionne en grande partie la réussite de la démarche. Un personnel sensibilisé aux enjeux d'une utilisation rationnelle de l'eau sera davantage attentif aux consommations, aux éventuelles anomalies et aux bonnes pratiques à adopter au quotidien.

Le dialogue avec les personnes directement concernées par les postes consommateurs d'eau est particulièrement important. **Ce sont souvent les travailleurs présents sur le terrain qui connaissent le mieux les usages, les difficultés rencontrées et les possibilités d'amélioration**. Les consulter permet notamment d'identifier des consommations inutiles, des fuites récurrentes, des équipements mal adaptés ou des pratiques pouvant être optimisées. Ces observations peuvent constituer des pistes d'amélioration précieuses pour l'entreprise.

Le dialogue permet également de vérifier que les solutions envisagées sont réellement adaptées aux besoins du terrain. Avant de modifier une procédure, d'installer un nouvel équipement ou de fixer de nouvelles consignes, **échanger avec les utilisateurs permet de tenir compte des contraintes opérationnelles et de favoriser leur appropriation des changements**.

La mise en place d'un groupe de travail interne, tel qu'une **« GreenTeam »**, peut également favoriser une dynamique positive et collective. Représentatif des différents départements de l'entreprise, ce groupe peut contribuer à identifier les principaux postes de consommation d'eau, proposer des actions, relayer les bonnes pratiques et suivre les résultats obtenus.

Cette approche permet de faire de la gestion de l'eau **une démarche collective**. Chacun peut ainsi devenir force de proposition et participer, à son niveau, à l'amélioration des pratiques.

En impliquant les collaborateurs **le plus en amont possible**, l'entreprise favorise leur adhésion, valorise leur expérience du terrain et augmente les chances que les actions mises en place produisent des résultats durables.

BON À SAVOIR !

Le **réseau « Apprenant Eau »** est né d'une collaboration entre Wagralim et Fevia Wallonie, et a pour objectif de créer un réseau d'entreprises qui partagent leurs bonnes pratiques et les problématiques auxquelles elles font face pour générer des solutions et diminuer l'empreinte hydrique de leur produit. Les entreprises faisant souvent face à des problématiques similaires, l'idée est de mobiliser l'intelligence collective et l'échange entre pairs pour un objectif commun : **utiliser de manière plus durable l'eau dans le secteur alimentaire**.

Plus d'infos sur : www.wagralim.be/services/groupes-thematiques/eau/.

QUE PEUT VOUS APPORTER LA CELLULE ENVIRONNEMENT ?

Pour vous aider dans la mise en place d'une Greenteam, la Cellule Environnement d'AKT a élaboré une **brochure « Mettre en place une Greenteam en entreprise… Conseils pour passer à l'action ! »**.



Retrouvez notre brochure dans notre boîte à outils sur **www.environnement-entreprise.be**



Coline MUERMANS
Cheffe de produits et responsable RSE
Realco
Fabrication de détergents à base d'enzymes - Louvain-la-Neuve

Realco est une entreprise spécialisée dans le développement de solutions de nettoyage et de désinfection écologique à base d'enzymes et de biotechnologies.

Dans les produits que nous concevons, l'eau est notre ingrédient numéro 1. C'est pourquoi nous avons décidé d'en faire un **enjeu stratégique majeur**.

Notre objectif est double : sécuriser notre approvisionnement et réduire notre dépendance au réseau d'une part, et limiter nos rejets tout en anticipant les évolutions réglementaires d'autre part. D'ici 2030, notre objectif est d'**utiliser moins d'un litre d'eau par kilogramme de produit fabriqué**.

Chez Realco, nous sommes convaincus que la réussite d'un projet repose sur l'**implication de l'ensemble des collaborateurs**, mais également sur une collaboration étroite avec les acteurs de notre écosystème.

En interne, nous favorisons l'engagement de nos équipes grâce à la mise en place de **groupes de travail thématiques** réunissant des représentants de différents services. Leur mission consiste à définir les actions prioritaires à mettre en œuvre, identifier des pistes d'amélioration et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux liés à la préservation de notre environnement. Offrir à chacun la possibilité de s'exprimer et de contribuer activement à l'amélioration de la performance environnementale de l'entreprise constitue une véritable source de motivation. Les collaborateurs se sentent **écoutés**, **valorisés** et **fiers** de participer à la démarche environnementale de leur entreprise.

En externe, nous avons à cœur de développer des **relations de qualité avec les différents acteurs du territoire**, tels que l'Intercommunale du Brabant wallon (inBW), le club d'entreprises « Alliance Centre BW » ou encore le Contrat de Rivière Dyle-Gette. Nous sommes convaincus que les défis environnementaux se relèvent collectivement. Il est essentiel pour nous de ne pas évoluer en vase clos, mais au contraire de nous inscrire dans une dynamique de partage, de coopération et d'ancrage territorial.

BON À SAVOIR !

Les **14 Contrats de rivière de Wallonie** ont pour objectif d'organiser la concertation entre les acteurs de l'eau en Wallonie : communes, provinces, service public de Wallonie, mais aussi les acteurs locaux comme les pêcheurs, agriculteurs, associations locales, entreprises...

Ils identifient les atteintes aux cours d'eau, comme les pollutions, déchets, érosions, rejets d'eaux usées ou plantes invasives. Avec leurs partenaires, ils mettent ensuite en place des actions concertées pour protéger et améliorer la qualité de l'eau.

Pour sensibiliser le public (écoles, citoyens et entreprises), ces actions peuvent être organisées lors d'événements comme la Journée mondiale de l'Eau, le 22 mars, ou les Journées wallonnes de l'Eau.

Durant les deux dernières semaines de mars, près de 300 activités sont ainsi proposées en Wallonie autour de la thématique de l'eau : balades, conférences et visites d'entreprises et d'infrastructures. Ces activités permettent de mieux comprendre l'importance de l'eau et la fragilité des milieux aquatiques.

Elles encouragent également chacun à adopter des comportements responsables et à participer à leur protection.

Plus d'infos sur :
environnement.wallonie.be/contrat_riviere ou
https://environnement.wallonie.be/JWE.





À VOUS DE JOUER !

LES 10 POINTS CLÉS POUR ENTAMER UNE GESTION EFFICACE DE L'EAU DANS VOTRE ENTREPRISE

Comme vous avez pu le découvrir tout au long de cette brochure, la mise en place d'une gestion efficace de l'eau en entreprise repose sur une **approche structurée**, **progressive** et **collective**. Au-delà du respect des obligations réglementaires, elle constitue un véritable levier de performance environnementale, économique et organisationnelle.

Les **dix points clés** présentés ci-dessous synthétisent les étapes essentielles pour engager, piloter et pérenniser une démarche de gestion de l'eau adaptée aux réalités de votre entreprise, tout en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés. Certains de ces points font écho aux différents chapitres de la brochure, n'hésitez pas à vous y référer pour approfondir les thématiques abordées.

En analysant ces différents points clés, vous constaterez sans doute que vous ne partez pas de zéro : de nombreuses actions sont déjà mises en œuvre au sein de votre entreprise. Toutefois, des marges de progression existent encore et permettent d'aller plus loin dans l'optimisation de vos pratiques.

Ayez confiance en vos démarches, osez vous lancer et n'hésitez pas à mobiliser les ressources extérieures disponibles. La **Cellule Environnement d'AKT** se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous apporter un regard extérieur sur votre gestion de l'eau.

► Impliquer la direction dès le départ

Un engagement fort de la direction est un facteur clé de réussite. Il apporte une légitimité à la démarche, permet de mobiliser les ressources nécessaires et de fédérer l'ensemble des parties prenantes autour d'un objectif commun.

► Désigner un coordinateur de la démarche

Nommez un référent ou une équipe dédiée afin d'assurer la coordination, le pilotage, le suivi et la pérennité des actions liées à la gestion de l'eau.

▶ Se tenir informé et respecter la réglementation

Mettez en place une veille réglementaire environnementale afin de suivre, comprendre et anticiper les évolutions législatives et réglementaires applicable à votre entreprise.

▶ Identifier et prioriser les enjeux clés

Réalisez un diagnostic de vos pratiques de gestion de l'eau afin d'identifier les leviers d'action à plus fort impact environnemental, opérationnel et économique.

▶ Définir des objectifs clairs, mesurables et réalistes

Fixez des objectifs précis et mesurables, appuyés par des indicateurs de suivi pertinents, pour mesurer les progrès réalisés et ajuster les actions si nécessaire.

▶ Combiner actions de long terme et « quick wins »

Déployez des actions structurantes sur le long terme tout en mettant en œuvre des actions rapides, visibles et peu coûteuses afin d'obtenir des résultats concrets à court terme.

▶ Intégrer la gestion de l'eau dans le quotidien

Inscrivez la gestion de l'eau au cœur des processus de l'entreprise afin d'ancrer durablement la démarche dans le fonctionnement quotidien.

▶ Former et sensibiliser les équipes

Informez et formez vos collaborateurs aux enjeux et aux bonnes pratiques de gestion de l'eau pour favoriser leur implication active et durable.

▶ Communiquer sur les actions et résultats

Valorisez les actions mises en œuvre et partagez les résultats de manière transparente pour renforcer l'adhésion et la mobilisation interne.

▶ S'appuyer sur des outils et certifications reconnues

Utilisez des outils méthodologiques et/ou des référentiels reconnus tels que l'ISO 14001 pour structurer la démarche et renforcer la crédibilité de votre engagement.

Vous avez des questions ?
Vous souhaitez avoir un regard extérieur
de votre gestion actuelle de l'eau ?
Ou vous avez simplement envie de partager votre retour d'expérience ?

Contactez-nous !

environnement@akt.be
www.environnement-entreprise.be

Qui sommes-nous ?

Fruit d'un partenariat entre la **Wallonie** et **AKT**, la Cellule Environnement est active depuis 1994 et a pour mission principale de **sensibiliser, informer et former les entreprises wallonnes à la gestion de l'environnement**. Elle conseille, informe et oriente les entreprises dans leurs démarches environnementales, toujours avec les mêmes moteurs : contact direct et confidentialité.

Nous vous aidons à agir dans les domaines suivants : permis d'environnement, déchets, eau, stockage de produits dangereux, management environnemental et sensibilisation des parties prenantes.

Nous connaissons vos réalités : des ressources limitées, peu de temps, une complexité règlementaire. C'est pourquoi nous avons développé des services **pragmatiques, gratuits,** et **accessibles à toutes les entreprises situées en Wallonie** (qu'elles soient membres d'AKT ou non).

REMERCIEMENTS

La Cellule Environnement remercie les entreprises Ampacet, Belgarena, Brasserie Caulier, Burgo Ardennes, Clinique Saint-Pierre d'Ottignies, EpiCURA, Guilmin, Jindals Films, L'Oréal, Realco, Reynders Etiquettes Cosmétiques, SNCB, Solarec, Takeda, Terre de Fromages, Université de Liège, WeCareHotels pour leur active collaboration et leurs témoignages précieux.

Toute reproduction, même partielle, des textes et photos de ce document est soumise à l'approbation préalable de la Cellule Environnement.

Avertissement : Nous veillons à la fiabilité des informations que nous communiquons, lesquelles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité. Ces informations et les documents accessibles à partir de notre site ne dispensent pas de consulter les textes légaux parus au Moniteur Belge qui seuls font foi.

Les images illustrant la page de couverture et les chapitres ont été créées grâce à l'IA.



CELLULE
ENVIRONNEMENT
AKT FOR WALLONIA

Boulevard Frère Orban, 5
B-5000 NAMUR
environnement@akt.be
www.environnement-entreprise.be
Environnement AKT
Cellule Environnement d'AKT

AKT

Avec le soutien de la Wallonie